

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 097 du 21 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 12 Septembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes D. LEVESQUE – C. DUMORTIER – M. BONIFACE – J. LE CERF – GI. WATSON – F. LETURCQ – F. DEHON -

MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – J. Cl. CODEVELLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – F. SELLIER - J.P. LORENT – L. ANTINORI – D. BASSEUX - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE - F. CARON – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET
Mme C. DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL
Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M.G. DUE

OBJET : Service Développement économique - Etude commerciale Eval'conso CCI

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil la démarche initiée par l'intercommunalité en vue de répondre à l'appel à projets FISAC Collectif 2016. Cette démarche repose sur l'établissement d'un dossier qui requiert l'élaboration d'un diagnostic de territoire.

Monsieur le Président présente l'étude EVAL'CONSO proposée par la Direction Régionale des Etudes des CCI Nord de France, qui met à disposition des territoires son expertise statistique, ses outils de veille et ses bases de données. Cette prestation sur mesure permettra à l'intercommunalité de connaître le potentiel de consommation d'un périmètre donné, de définir une zone de chalandise, de mesurer la performance d'un pôle commercial et d'évaluer le positionnement du territoire.

Cette étude sera également utile à la Communauté de Communes dans le cadre des études nécessaires à l'écriture des documents réglementaires : SCOT, PLUI

Monsieur le Président souligne que cette étude servira aussi de base à la Commission Développement Economique pour écrire le schéma commercial du territoire puisqu'elle apporte un diagnostic de l'attractivité du territoire et des flux de consommation.

Cette étude sera conduite par le bureau d'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Haut de France, en collaboration avec la Communauté de Communes et les Unions Commerciales du territoire.

Considérant l'intérêt résidant dans l'opération proposée ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition d'études présentée par la CCI régionale et d'approuver le montant de la prestation fixé pour la part de l'intercommunalité à 5 460,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président pour signer les pièces nécessaires relatives à cette prestation ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget général (Article 611 - fonction 90).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 septembre 2016 et transmission en Préfecture le 21 Septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 21 septembre 2016 et transmission
en Préfecture le 21 septembre 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Reçu le : 24 OCT. 2016